

Procès-Verbal

Séance du 6 Octobre 2023

L'an 2023 le 6 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de POULET Alain, conseiller le plus âgé.

Présents : M. GODEFROY Jean-Louis, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, MAHAUT Catherine, POULET Françoise, TRIBOY Nathalie, MM : LESNIAK Ladislas, MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TAPIN Virginie à Mme ICORD Fabienne, M. ROBATEL Loïc à Mme TRIBOY Nathalie

A été nommée secrétaire : Mme Julie HAUDRECHY

Monsieur POULET, conseiller le plus âgé, préside la séance jusqu'au vote du maire.

Monsieur POULET commence par souhaiter la bienvenue à Catherine MAHAUT, nouvelle conseillère municipale, élue par les élections du 1er octobre 2023.

Election du maire

Monsieur POULET procède à l'appel nominal des élus, et constate les absents et les pouvoirs.

Monsieur POULET fait lecture des articles règlementant le vote du maire, et nomme deux assesseurs : Monsieur RAIMBAUX et Monsieur SAUGERON.

Monsieur POULET appelle les candidats au poste de maire à se faire connaître.

Monsieur GODEFROY est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur GODEFROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Monsieur GODEFROY prend la présidence de la séance.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur le maire propose de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Elections des adjoints

Monsieur le maire vise le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Monsieur le maire vise également la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat au poste de premier adjoint : Eric ROLLAND

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur ROLLAND Eric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Candidat au poste de deuxième adjoint : Julie HAUDRECHY

- Election du Deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Madame HAUDRECHY Julie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au maire.

Candidat au poste de troisième adjoint : Alain POULET

- Election du Troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur POULET Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Candidat au poste de quatrième adjoint : Françoise POULET

- Election du Quatrième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Madame POULET Françoise ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal des délégations en en faisant la lecture point par point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, les délégations consenties au maire.

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire rappelle que les articles L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixé par la loi.

Pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3

Pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7

Monsieur le maire propose, avec effet au 07 octobre 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 100% de l'indice 1027
- 1er adjoint : 100% de l'indice 1027
- 2e adjoint : 100% de l'indice 1027
- 3e adjoint : 100% de l'indice 1027
- 4e adjoint : 100% de l'indice 1027

FONCTION	NOM	Taux de l'indice brut (1027)	Montant brut mensuel (€)
Maire	GODEFROY Jean-Louis	40,3	1622,29
1er adjoint	ROLLAND Eric	10,7	430,73
2e adjoint	HAUDRECHY Julie	10,7	430,73
3e adjoint	POULET Alain	10,7	430,73
4e adjoint	POULET Françoise	10,7	430,73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à l'unanimité les indemnités du maire et des adjoints à 100% de l'indice 1027.

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fin de séance : 20h30

En mairie, le 09/10/2023
Le Maire
Jean-Louis GODEFROY